



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent de la condition féminine

FEWO



NUMÉRO 032



1^{re} SESSION



41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mercredi 2 mai 2012



Présidente

Mme Marie-Claude Morin

Comité permanent de la condition féminine

Le mercredi 2 mai 2012

• (1535)

[Français]

La présidente (Mme Marie-Claude Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot, NPD)): Bonjour à tous et à toutes. Bienvenue à la 32^e séance du Comité permanent de la condition féminine. Nous poursuivons notre étude sur l'amélioration des perspectives économiques chez les filles au Canada.

Je souhaite la bienvenue à nos deux témoins. Pour l'Association des femmes autochtones du Canada, nous accueillons Mme Claudette Dumont-Smith, directrice générale. Pour la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada, nous avons Mme Cindy Blackstock, directrice générale.

Exceptionnellement aujourd'hui, la séance de notre comité ne durera qu'une heure puisque deux témoins ont annulé leur comparution. Aucun représentant de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador n'était disponible. De même, le représentant du Bent Arrow Traditional Health Healing Society n'était plus disponible. Ce sont les impondérables de la vie.

Mme Niki Ashton (Churchill, NPD): Madame la présidente, je voudrais faire un bref commentaire. Il semble qu'un *pattern* se développe. Plusieurs personnes ont reçu une invitation, il y a deux semaines, et on constate que certaines d'entre elles ne se présentent pas. Alors, j'aimerais formuler une demande. Je voudrais qu'on leur demande de nous envoyer un courriel expliquant pourquoi ils ne peuvent pas venir témoigner. Nous pourrions ajouter ces courriels à nos notes.

La présidente: D'accord, madame Ashton.

Le comité est-il d'accord pour que nous procédions de cette façon?

Des voix: D'accord.

La présidente: Alors, nous nous occuperons de cela d'ici la semaine prochaine. Je vous remercie de votre commentaire.

Vous avez quelque chose à ajouter, Madame Young?

[Traduction]

Mme Wai Young (Vancouver-Sud, PCC): J'appuie la décision, mais j'offrirais aussi à ces groupes, s'ils le peuvent, bien sûr, la possibilité de déposer des mémoires. L'impossibilité de se déplacer n'entraîne pas celle de déposer des documents, n'est-ce pas?

[Français]

La présidente: La greffière du comité fera son possible pour obtenir les mémoires de ces personnes. Nous intégrerons ces mémoires à notre étude.

Je vous remercie de vos commentaires.

Je cède maintenant la parole à nos témoins. Nous commençons par l'Association des femmes autochtones du Canada.

Madame Dumont-Smith, vous avez dix minutes. Madame Blackstock aura également dix minutes pour livrer son témoignage. Nous passerons ensuite à la période des questions.

[Traduction]

Mme Claudette Dumont-Smith (directrice générale, Association des femmes autochtones du Canada): Merci, bonjour, *kwe*. *Nidjiniikàz* Claudette Dumont-Smith. Je suis une Algonquine de la communauté de Kitigan Zibi, située directement au nord d'ici, à 90 milles de l'autre côté de la rivière. Vous vous trouvez donc en territoire algonquin. Comme je me trouve dans ma patrie, je suppose que je ne suis pas obligée de saluer les gens de ma nation.

J'aimerais d'abord présenter mes excuses pour ne pas avoir pu me présenter devant le comité, lundi dernier, comme convenu. Malheureusement, notre personnel, trop peu nombreux, est tout simplement débordé. Mais je suis ici, maintenant, je suppose donc que c'est un bon dénouement.

Je vous remercie d'avoir invité l'Association des femmes autochtones du Canada à venir parler de questions capitales pour les femmes qu'elle représente, leurs enfants, leurs familles et leurs communautés.

Organisme politique représentatif à l'échelon national, l'Association est constituée de 13 associations provinciales et territoriales membres, de partout au Canada. Chacune de ces associations s'efforce d'améliorer le mieux-être des femmes des Premières nations et des Métisses du Canada sur le plan social, économique, politique et sanitaire.

Les tribunes comme celle qui est mise aujourd'hui à notre disposition nous aident à discuter du rôle que les femmes et les filles autochtones peuvent jouer dans le développement économique, un rôle qu'il importe de définir si l'on veut améliorer leur situation.

À l'Association, nous reconnaissons que les gouvernements doivent mettre en oeuvre des mesures de discrimination positive et des mesures concrètes pour assurer aux femmes ainsi qu'aux Autochtones handicapés et aux mères célibataires autochtones l'accès à une large gamme de possibilités d'emploi et d'éducation pour qu'ils puissent, eux aussi, profiter de la sécurité et de la prospérité économiques qui existent ici au Canada.

Un sujet important de préoccupation et une priorité centrale de notre organisme est la violence envers les femmes et les filles autochtones. Nous essayons sans répit de la combattre. Les femmes et les filles des communautés reculées, notamment, connaissent souvent des taux plus élevés de violence et de chômage, une qualité de vie moindre, et, pour elles, l'accès aux soins de santé, aux services sociaux et à d'autres moyens d'aide est plus difficile. On peut corriger en partie cette situation en élargissant leurs perspectives économiques.

L'Association continue d'attirer l'attention du gouvernement sur ces questions afin de promouvoir le développement socioéconomique, y compris de meilleures conditions de vie, dont profiteraient directement ces femmes autochtones.

En février 2011, dans une rencontre avec le ministre Duncan, Jeannette Corbiere Lavell l'a informé des activités de notre organisme dans le domaine du développement économique. En 2009, l'Association a effectué une analyse comparative entre les sexes, chez les Autochtones uniquement, du Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones, qui a révélé son indifférence aux sexes. Il insistait lourdement sur les secteurs où l'emploi et la propriété masculins prédominaient. Il négligeait l'importance de l'économie créatrice, pourvoyeuse d'emplois durables pour les filles et les femmes autochtones. Il ne reconnaissait pas que les entraves et les obstacles habituels au développement économique dans les communautés autochtones sont encore plus formidables pour les femmes et les filles autochtones et, dans ses principes directeurs, il omettait de tenir compte des différentes conditions socioéconomiques touchant les femmes autochtones. En outre, il ne reconnaissait pas les rôles économiques traditionnels que les femmes autochtones avaient eus dans le passé.

La même année, l'association a élaboré un plan global de démarginalisation et de développement économiques pour les femmes autochtones. En mars 2010, elle convoquait et animait une séance de travail avec divers ministères fédéraux pour accroître la participation des femmes autochtones par l'entremise du cadre fédéral pour le développement économique.

La sécurité économique reste un objectif difficile à atteindre pour beaucoup de nos femmes. Elle demeure donc une priorité importante de l'Association, qui continuera de la privilégier ainsi que la prospérité économique pour les femmes autochtones.

Dernièrement, le budget de 2012 annonçait les investissements que le Canada continuera de consacrer au développement économique des Autochtones ainsi qu'aux PME autochtones. Les femmes autochtones ont un rôle important dans la construction d'une économie canadienne forte. La sécurité et la prospérité économiques des femmes autochtones et de leurs familles constituent une étape incontournable pour l'amélioration du mode de vie des peuples autochtones et de leurs communautés.

Pour le développement économique et la croissance des entreprises, la situation n'a jamais été aussi favorable que maintenant. Nous devons appuyer la participation des femmes autochtones au marché du travail comme aux initiatives de développement économique, partout au Canada. Elle constitue un élément important de la reconstruction de nos nations à l'intérieur de l'économie canadienne.

● (1540)

Comme on prévoit que plus de 400 000 jeunes Autochtones devraient entrer dans le marché du travail d'ici 2020, la participation des Autochtones à ce marché continuera d'être importante. Plus de la moitié de ces jeunes sont des filles. Nous devons les appuyer dans ce qu'elles peuvent apporter.

Les entreprises canadiennes collaborent avec les entreprises et les communautés autochtones. Dans les communautés autochtones ou à proximité, on a déterminé que le potentiel de mise en valeur des ressources représentait plus de 315 milliards de dollars. Ces investissements doivent profiter à nos femmes, de manière à modifier l'avenir de l'ensemble de nos communautés. En misant sur les qualités de nos femmes, nous pouvons continuer à améliorer

la qualité de vie et l'autonomie de nos familles et de nos communautés.

Pour appuyer les femmes, nous devons sélectionner des mesures concrètes et des investissements ciblés pour en faire profiter l'ensemble des peuples autochtones. Nous avons également pris d'autres mesures importantes pour moderniser et améliorer l'aide fédérale au développement économique des Autochtones. Nous devons faire en sorte que le niveau d'éducation que la femme autochtone reçoit soit monnayable pour elle. La sécurité et la prospérité économiques des femmes autochtones doivent être l'objectif.

Il est manifeste que les partenariats entre les entreprises canadiennes et les peuples autochtones continuent de croître. Nous avons simplement besoin de nous assurer qu'ils profitent à tous sans exception. En soutenant les femmes et les jeunes Autochtones, ils seront la clé de la prospérité économique future du Canada.

Ces dernières années, l'Association a formulé les recommandations suivantes aux autorités fédérales, provinciales ou territoriales, pour améliorer les résultats économiques dont pourraient bénéficier les femmes et les filles autochtones du Canada. Je les présente de nouveau aujourd'hui. Le gouvernement devrait élaborer des solutions pour le développement des entreprises et des solutions axées sur le microcrédit pour appuyer le développement des communautés et la participation des femmes et des filles aux entreprises durables. Le développement des communautés et le développement économique exigent des stratégies à long terme...

[Français]

La présidente: Madame Dumont-Smith, je m'excuse, mais je dois vous interrompre pour quelques secondes. L'interprète me signale qu'il aimerait que vous parliez un peu plus lentement, si cela est possible.

Mme Claudette Dumont-Smith: D'accord, mais j'ai presque fini ma présentation.

[Traduction]

Le développement des communautés et le développement économique exigent des stratégies à long terme pour faire fructifier le capital économique, humain et culturel. Les gouvernements doivent donc augmenter l'investissement dans les programmes et services de formation et de perfectionnement et rendre ces programmes et services plus accessibles, dans le domaine traditionnel et non traditionnel. Les gouvernements et les entreprises doivent s'engager à mobiliser les femmes et les filles autochtones et à les faire participer activement aux rôles de direction et de décision ainsi qu'à la promotion du développement économique pour obtenir des résultats économiques durables pour tous les membres des communautés autochtones. Le gouvernement devrait effectuer une analyse, adaptée aux différences culturelles et comparative entre les sexes, des actifs des communautés et du financement du développement à l'échelon fédéral pour évaluer l'accès au financement et les résultats du financement; mettre en oeuvre ou augmenter les possibilités de financement équitable pour les femmes autochtones dans les programmes comme celui du développement des entreprises autochtones et la stratégie d'approvisionnement auprès des Autochtones; mesurer l'équité entre les sexes toujours de la même façon et analyser les données réparties d'après les groupes d'âge et les sexes à l'aide d'une méthode d'analyse comparative entre les sexes.

En ce moment, malheureusement, l'Association ne peut pas intensifier son action nationale et régionale dans le domaine du développement économique, faute de ressources financières et humaines.

Merci. *Migwech*.

[Français]

La présidente: Je vous remercie.

Madame Blackstock, vous disposez de dix minutes.

[Traduction]

Mme Cindy Blackstock (directrice générale, Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada): Merci, madame la présidente, merci mesdames et messieurs les membres du comité.

Une reconnaissance de la nation algonquine et de tous les Canadiens... Tous les Canadiens, quand ils chantent: « Ô Canada! ta valeur de foi trempée protégera nos foyers et nos droits », sont rappelés aux valeurs centrales de notre nation, les principes de justice, d'équité, de liberté et d'égalité. Ils y sont particulièrement rappelés, le soir, de retour à la maison, par les yeux de leurs enfants. Ils savent alors que si une génération mérite bien de jouer entièrement de ces valeurs, ce sont les enfants de notre pays.

D'après la théorie et la pratique du développement économique, on peut mesurer la prospérité d'une nation par celle des enfants. Pour un gouvernement, le stimulant économique le plus efficace consiste à investir dans les enfants du pays. Comme l'Organisation mondiale de la santé l'a maintes fois répété, chaque dollar investi dans un enfant permet à l'État, au bout du compte, d'en économiser sept. Ces sept dollars pourront aller à la construction de routes, à prodiguer des soins de santé, aux personnes âgées, aux pensions, à tous les Canadiens dispensateurs de soins et aux citoyens, pour assurer des mesures d'hygiène mentale. Toutes ces mesures peuvent être mises en place. À défaut d'investir dans les enfants, de considérer l'enfant comme un investissement source d'économies, il faudra encore dépenser l'argent qui reste, mais ce sera dans des prisons, des établissements de soins en santé mentale et des prestations d'aide sociale.

Il y a quelques semaines à peine, j'ai lu dans un rapport la phrase suivante:

Que quelqu'un tente de deviner en quelle année ou dans quel siècle on accomplira de véritables progrès pour l'égalité des enfants [des Premières nations].

Ce passage a été écrit en 1967, alors que j'avais trois ans.

Les gouvernements qui se sont succédé connaissaient l'existence des inégalités dont souffraient les enfants des Premières nations des réserves dans les domaines de l'éducation, la protection de l'enfance et d'autres services. Des investissements ont été réalisés dans ces domaines, mais ils ont négligé l'égalité. Comme l'a constaté la vérificatrice générale, en 2004 puis en 2011, les investissements sont insuffisants dans l'éducation. Votre propre groupe d'experts sur l'éducation primaire et secondaire des Premières nations a constaté l'urgence d'investir pour amener les élèves autochtones au même niveau que tous ses homologues canadiens. En 2008 puis en 2011, la vérificatrice générale et, en 2009, le directeur parlementaire du budget ont constaté que ces mêmes inégalités se répercutaient sur la protection de l'enfance.

Comment, alors, cette inégalité s'installe-t-elle? Eh bien, comme vous savez, mesdames et messieurs les parlementaires, les lois provinciales et territoriales, la protection de l'enfance, l'éducation et la santé s'appliquent toutes dans les réserves, mais le gouvernement fédéral doit les financer. Comme le vérificateur général l'a constaté à répétition, le financement fédéral est alors moins généreux que pour tous les autres Canadiens. L'écart se fait sentir dans les multiples expériences de l'enfance et il pèse sur les espoirs et les rêves ainsi

que sur les possibilités de toute une génération d'enfants des Premières nations.

Il y a cependant un motif de réconfort, on peut remédier à cette situation; nous ne sommes pas obligés de laisser aller les choses. Vous avez le pouvoir d'agir de façon nettement différente de vos prédécesseurs et de décider que la discrimination raciale contre les enfants ne constitue pas une mesure légitime d'austérité budgétaire; que, dans la conscience collective des Canadiens, il est inacceptable de tenir un enfant à l'écart à cause de sa race; que tous les enfants du pays devraient avoir les mêmes chances de baser sa vie sur les mêmes valeurs; que le gouvernement du Canada, représenté par tous les partis, est prêt à vraiment privilégier les enfants.

On pourrait se demander pourquoi ces inégalités se sont maintenues si longtemps. Je pense que, pour le législateur qui est très occupé, il est parfois facile d'oublier ceux qui subissent les contrecoups des lois. J'aimerais vous parler de Shannen Koostachin, née en 2000, dans la Première nation Attawapiskat. Comme tous les enfants de la maternelle, elle était emballée à l'idée d'aller à l'école. Mais la seule école de sa communauté était fermée, parce que le terrain sur lequel elle était construite était contaminé par 30 000 gallons de diesel. Plus de trois ministres des Affaires indiennes appartenant à deux partis politiques ont promis une école, à elle et à ses amis, mais ils n'ont pas tenu promesse. Les enfants ont dû se contenter de roulottes stationnées à proximité immédiate d'une décharge de déchets toxiques, dont elles n'étaient séparées que par un grillage métallique. Ces roulottes se sont dégradées au point que, souvent, le chauffage ne fonctionnait pas et que les souris mangeaient les sandwiches des élèves. Il n'y avait pas d'argent pour une bibliothèque, pour des ordinateurs, pour des enseignants compétents ni pour un laboratoire de science.

● (1545)

En huitième année, elle croyait que tout le monde était fondamentalement bon. Elle ne pensait pas que c'est par méchanceté que vous ne lui avez pas fourni d'école convenable à elle et aux autres enfants des Premières nations, que vous n'avez pas financé l'éducation de manière équitable. Elle pensait que c'était par ignorance de l'état de dégradation des locaux, par incrédulité à l'égard des statistiques sur le sous-financement de l'éducation des Premières nations, leur quasi-inconcevabilité dans un pays aussi riche que le nôtre.

Elle a donc exhorté les enfants autochtones et non autochtones à vous écrire pour vous informer. « Nous craignons de ne pas grandir et de ne pas obtenir une éducation convenable, parce que nous voulons des emplois, nous voulons aider nos familles et nos communautés. Nous savons que si nous n'obtenons pas l'éducation que nous voulons, nous allons vraiment en souffrir ». Certaines de ces lettres d'enfants canadiens aux parlementaires sont reproduites dans le rapport *Nos rêves comptent aussi*, que vous avez sous les yeux.

Shannen a tenu parole. Elle a fait tout ce qu'elle a pu dans son combat pour obtenir une éducation convenable pour les enfants des Premières nations, y compris rencontrer le ministre des Affaires indiennes et lui demander une école neuve. Comme beaucoup d'entre vous le savent, cela lui a été refusé, apparemment faute de fonds fédéraux pour en assurer la construction à ce moment-là.

Shannen Koostachin s'est déplacée pour parler à tous ceux qui voulaient l'entendre. Elle faisait partie des 45 enfants, de partout dans le monde, que l'on a proposés pour le Prix international de la paix pour les enfants, attribué par les lauréats du Nobel. Elle devrait figurer au rang de nos véritables héros canadiens. Malheureusement, peu de temps après son quinzième anniversaire, alors qu'elle vivait à des centaines de milles de sa famille pour obtenir l'éducation de qualité que vous avez tous reçue, elle est morte dans un accident de voiture, sans jamais avoir reçu un traitement équitable du gouvernement du Canada. Elle aurait reçu son diplôme cette année.

Je prononcerai une allocution à l'Université du nord de la Colombie-Britannique où on me décernera un doctorat honorifique en droit. Je le dédierai à Shannen Koostachin, pour le diplôme qu'elle n'a jamais pu obtenir. Shannen voulait devenir avocate.

Qu'en est-il de la protection de l'enfance? Aujourd'hui, plus d'enfants des Premières nations sont bénéficiaires de prestations pour la protection de l'enfance qu'au plus fort de l'époque des pensionnats. La faute en est à la pauvreté, aux mauvaises conditions de logement, aux toxicomanies, tous des facteurs remédiables. Comme l'a constaté le vérificateur général, les services de protection de l'enfance des réserves sont sous-financés. Est-ce que le gouvernement fédéral a fait des investissements? Oui, mais ils augmentent au rythme auquel il est fait allusion dans le rapport Sims. S'ils se poursuivent à ce rythme de tortue, il n'est pas déraisonnable de penser qu'il s'écoulera encore 45 années avant de pouvoir relire ce rapport et se demander pourquoi l'égalité n'a pas été instaurée dans la protection de l'enfance.

Au lieu de cela, en 2007, avec l'Assemblée des Premières Nations, nous avons intenté une poursuite, à la cour fédérale, contre le gouvernement du Canada, pour discrimination raciale contre les enfants, du fait du sous-financement des services à l'enfance dans les réserves. Je dis souvent que le jour où j'ai porté plainte a été l'un des plus tristes de ma vie. Je ne pouvais pas croire que j'étais rendue à cette extrémité dans un pays que j'aimais tant.

Dans les cinq années qui ont suivi, le gouvernement a essayé de faire achopper une audition, non sur les faits, non sur la question de fond concernant la réalité de la discrimination raciale, mais pour d'autres considérations. Je pense que vous serez d'accord avec moi pour dire que si l'ensemble du gouvernement canadien était innocent de cette allégation, il jouerait cartes sur table et il autoriserait le débat. Au lieu de cela, il essaie diverses échappatoires juridiques. Ainsi, il prétend qu'on ne peut pas comparer les services fédéraux aux services des provinces. Je suis très heureuse d'annoncer qu'il y a quelques semaines à peine, le tribunal fédéral a rejeté cet argument et ordonné l'audition complète des faits devant le Tribunal canadien des droits de la personne.

Mesdames et messieurs, je ne pense même pas qu'une audition soit nécessaire. Elle ne serait pas nécessaire si tous les parlementaires de tous les partis décidaient que, à partir d'aujourd'hui, les enfants des Premières nations auront une chance, qu'ils ne seront plus simplement mis à l'écart en devant se contenter de moins en raison de qui ils sont, qu'à partir d'aujourd'hui nous reconnaissons que les investissements dans nos enfants rapportent au taux de 700 p. 100 et que, au bout du compte, un dollar en rapporte sept.

Il subsiste des questions sur les pratiques exemplaires et la recherche. La bonne nouvelle est que nous savons en quoi consistent beaucoup d'entre elles, mais sans financement pour les mettre en oeuvre, il ne s'agit que de vœux pieux.

Comme nous l'a montré la vie de Shannen, elles sont des milliers au Canada, en ce moment. Y en a-t-il parmi nous, ici présents, qui

veulent qu'à la prochaine remise des diplômes un enfant qui devrait être là se trouve quelque part dans le monde des esprits et espère que nous allons prendre la bonne décision?

Merci beaucoup.

• (1550)

[Français]

La présidente: Je vous remercie, madame Blackstock.

Nous allons maintenant passer à la période des questions. Nous commençons par Mme Truppe. Vous disposez de sept minutes.

[Traduction]

Mme Susan Truppe (London-Centre-Nord, PCC): Merci, madame la présidente.

Je vous remercie toutes les deux d'être ici. Je sais que vous avez un emploi du temps vraiment chargé. Nous vous sommes reconnaissants de vous entendre et j'aime bien l'histoire de Shannen.

Comme vous le savez, l'objet de notre étude est les perspectives de prospérité, de participation et de leadership économiques pour les filles canadiennes ainsi que les changements que le comité pourrait apporter à sa démarche pour les améliorer.

Claudette, vous avez dit qu'environ 400 000 jeunes Autochtones entreraient sur le marché du travail d'ici 2020, des filles pour la moitié. D'après votre expérience, à quoi le comité devrait-il s'attacher pour essayer d'améliorer directement la participation, la prospérité et le leadership économiques des filles autochtones au Canada?

• (1555)

Mme Claudette Dumont-Smith: Je pense qu'on néglige un peu les filles. On se concentre sur les femmes — pas assez non plus —, mais on devrait s'efforcer plus de rejoindre les filles, peut-être à partir de l'âge de 12 ans, pour les renseigner sur les perspectives qui existent pour elles et sur les endroits où elles pourraient obtenir de l'information. Je pense que l'information fédérale ne se rend pas dans les communautés, particulièrement celles qui sont plus au nord.

L'Association des femmes autochtones du Canada, l'AFAC, a un rôle très important. Cette association nationale est constituée, comme je l'ai mentionné, d'organismes provinciaux-territoriaux membres au niveau régional, qui recrutent à leur tour leurs membres dans les communautés. Elle serait l'intermédiaire parfait pour transmettre ce genre d'information aux associations provinciales-territoriales, jusqu'au niveau local. Je pense qu'une partie de l'information ne leur parvient pas et qu'on ne se soucie pas particulièrement d'elles. C'est la raison pour laquelle beaucoup d'entre elles ne réalisent pas leur plein potentiel.

Mme Susan Truppe: Parce qu'elles ne sont pas au courant de...

Mme Claudette Dumont-Smith: Exactement. Il y a beaucoup de...

Mme Susan Truppe: ... comment peuvent-elles faire?

Mme Claudette Dumont-Smith: Pardon?

Mme Susan Truppe: Est-ce que vous voulez dire parce qu'elles ne sont pas au courant de la façon de réaliser ce potentiel...

Mme Claudette Dumont-Smith: Exactement.

Mme Susan Truppe: ... et que pouvons-nous faire pour les informer des possibilités d'exercer un leadership?

Mme Claudette Dumont-Smith: C'est exact.

L'AFAC, grâce au financement de Santé Canada — amputé il y a quelques semaines — organisait pour les jeunes filles un salon de l'emploi très couru. Je pense qu'elle attirait plus d'une centaine de participants. C'était quelque part dans l'Ouest — en Saskatchewan, je crois. Beaucoup de jeunes filles y venaient. On les mettait au courant des différentes carrières possibles dans le domaine de la santé, dont elles n'avaient pas idée. Il n'y a pas que les professions d'infirmière ou de médecin. C'est le genre de manifestation qu'on devrait organiser pour informer nos jeunes femmes des possibilités qui leur sont offertes.

Mme Susan Truppe: Merci.

Cindy, je pose la même question concernant la participation, la prospérité et le leadership économiques pour les filles. D'après vous, que pourrait faire le comité pour elles?

Mme Cindy Blackstock: Merci de votre question.

J'ai préparé un mémoire assorti de six recommandations très précises et renvoyant à toute la recherche qui étaye mes remarques orales.

Je pense que l'une des mesures essentielles est d'assurer une bonne éducation aux filles des Premières nations pour les préparer aux carrières de leurs rêves. Il importe aussi de grandir dans une famille fonctionnelle. Nous savons que ce sont les bases du succès économique.

En outre, il importe d'appuyer les programmes de mentorat, comme celui qu'anime l'Association des femmes autochtones du Québec dans un cercle de leadership qui affecte des mentors aux jeunes filles. Mais, de façon plus précise, il ne suffit pas de mettre une femme en contact avec une fille, il faut également faire connaître à la fille un domaine d'intérêt, peut-être comme devenir députée, et la mettre en contact avec quelqu'un qui possède déjà un ascendant politique; ou si elle désire devenir avocate, comme Shannen, avec une femme déjà membre du barreau. Cela pour qu'elles puissent discerner un cheminement particulier d'après leurs aptitudes et capacités et s'y exercer.

Mme Susan Truppe: J'aime également les programmes de mentorat. Je pense qu'ils aident beaucoup les jeunes filles à constater les autres possibilités qui s'offrent à elles.

Claudette, pouvez-vous nous donner une idée des difficultés particulières que les filles autochtones sont susceptibles d'affronter, en ce qui concerne la participation, la prospérité et le leadership économiques? C'est une question à deux volets. Également, en quoi ces difficultés sont-elles différentes pour celles qui vivent en milieu urbain par rapport au milieu rural?

Mme Claudette Dumont-Smith: Je pense qu'en milieu rural, elles manquent d'information, parce que les sources d'information sont très limitées, particulièrement dans les communautés reculées. En parlant avec une citadine ou avec une fille qui vit à proximité d'un centre urbain, on constate qu'elles connaissent les ressources qui leur sont accessibles énormément plus qu'une personne qui vit dans le Nord. En outre, je pense que les perspectives économiques sont moins nombreuses dans les communautés reculées que dans les

régions plus au sud, à proximité des communautés urbaines, ce qui les désavantage.

Nos recherches avec les Soeurs par l'esprit nous ont révélé que beaucoup de jeunes femmes ont quitté leur communauté pour aller vivre en milieu urbain. Beaucoup d'entre elles se sont retrouvées... Eh bien, il y a la route des Larmes par exemple. Beaucoup de celles qui ont quitté leur communauté pour aller dans un grand centre urbain ne s'y sont jamais rendues; elles ont été assassinées en cours de route. Beaucoup se sont retrouvées dans de grandes villes, où il n'y a aucun filet de sécurité pour elles. Elles ne savent pas à qui s'adresser.

Nous pourrions nous concentrer sur beaucoup de situations, particulièrement chez les jeunes femmes. Nous pouvons collaborer avec les centres d'amitié, par exemple, et avec les organismes de femmes autochtones dans les villes et les grands centres, pour les aider à s'y retrouver entre tous les systèmes qui existent. L'AFAC a mis sur pied, par l'entremise de l'initiative de développement du marché du travail, un petit programme pour aider les jeunes femmes à entrer dans le marché du travail, mais c'est un programme très modeste, et il faudrait beaucoup plus que cela. Nous devrions également cibler les femmes plus jeunes encore. Actuellement, l'AFAC se concentre sur les plus âgées des jeunes femmes. Je pense que nous devrions axer notre action davantage sur la population des jeunes adolescentes.

● (1600)

Mme Susan Truppe: Quand vous avez mentionné les centres d'amitié...

[Français]

La présidente: Il ne vous reste que 10 secondes.

[Traduction]

Mme Susan Truppe: Très bien alors. Vous n'auriez pas eu le temps d'y répondre.

[Français]

La présidente: C'est bien, merci

Nous passons maintenant à une députée de l'opposition officielle. Madame Ashton, vous disposez de sept minutes.

[Traduction]

Mme Niki Ashton: Je remercie Mmes Dumont-Smith et Blackstock de leurs exposés. Je pense pouvoir vraiment parler au nom de mes collègues en disant qu'il faut beaucoup de courage pour exprimer les opinions que vous avez avancées aujourd'hui. Il en faut aussi pour accomplir votre travail. Vous tenez tête au gouvernement fédéral et vous signalez ses lacunes et la façon dont il a refusé si souvent d'écouter la voix des Premières nations. Je parle en connaissance de cause, ayant l'honneur de représenter les Premières nations du nord du Manitoba.

Madame Blackstock, vous avez fait allusion aux milliers de Shannen Koostachin qui vivent au Canada. Bien que je me plaise à penser que je représente certaines de ces jeunes femmes dynamiques de la région d'où je viens, vous avez absolument raison quand vous affirmez que nous devons agir maintenant pour les soustraire au sort que, dans de nombreux cas, leurs mères et leurs grands-mères ont affronté. Je vous remercie de votre exposé et des sentiments que vous y avez exprimés.

Madame Dumont-Smith, je tiens à vous entendre en ce qui concerne l'objet de l'étude d'aujourd'hui. Ces dernières semaines, nous avons appris l'existence des compressions budgétaires dont a été victime votre association. Pouvez-vous nous expliquer quels programmes seront élagués et quelles seront les répercussions sur le mieux-être des filles autochtones?

Mme Claudette Dumont-Smith: Le 13 avril, la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits de Santé Canada nous a annoncé la fin de notre financement dans le domaine de la santé. Cela concerne particulièrement le sujet d'aujourd'hui, car nous avions un programme d'initiatives sur la santé des Autochtones dans lequel nous présentions différentes carrières du domaine de la santé à de jeunes filles autochtones. Nous le faisons de diverses façons. Nous avons tenu une importante conférence à laquelle nous avons invité des médecins et des responsables de haut niveau des soins de santé à venir parler à ces filles en leur qualité de modèles à imiter. Nous avons créé des brochures sur différentes carrières en santé pour intéresser les filles à les poursuivre pour accéder à une vie meilleure. Nous avons consacré à cette initiative sur les ressources humaines en santé autochtone, l'IRHSA, quatre ou cinq ans. Nous avons fait du bon travail. Nous en étions fières. Il n'y a plus de financement. Nous ne pouvons donc pas poursuivre notre travail dans ce domaine. On vient de créer une importante lacune. Les jeunes filles que nous essayions de rejoindre et celles que, à l'avenir, nous aurions rejointes grâce à ce programme ne sauront pas quoi faire.

Mme Niki Ashton: Pouvez-vous nous donner une idée du montant de cette compression?

Mme Claudette Dumont-Smith: Pour ce programme uniquement ou toute la compression budgétaire?

Mme Niki Ashton: Toute la compression.

Mme Claudette Dumont-Smith: Nous avons perdu le cinquième de notre financement, ce qui se chiffrerait entre 700 000 et 800 000 \$. D'une année à l'autre, cela fluctuait. Le plus que nous avons reçu de la direction générale a été 1 million, cela fluctuait selon nos projets.

•(1605)

Mme Niki Ashton: Donc, d'après vous, les jeunes filles autochtones seront perdantes.

Mme Claudette Dumont-Smith: Absolument.

Mme Niki Ashton: Merci beaucoup.

Ma prochaine question s'adresse à Mme Blackstock.

Vu le travail que vous avez effectué, madame Blackstock, je me contenterai de vous poser une question générale. Nous entendons beaucoup parler — certainement par le gouvernement actuel — de la gestion financière chez les Premières nations. Mais je me demandais si vous pouviez nous expliquer comment les enfants autochtones dépendent effectivement moins des deniers publics que les enfants non autochtones, et les modalités du financement public en général pour les jeunes Autochtones.

Mme Cindy Blackstock: Eh bien, leur dépendance moins grande provient d'abord des crédits moindres du gouvernement. C'est là où finalement, se retrouvent toutes les inégalités, parce que les gouvernements sont moins généreux pour les enfants des Premières nations sur les réserves, pour cette raison même.

Mon appel à vous tous, c'est qu'il faut que cela cesse, peu importe le parti auquel on appartient. L'égalité n'a pas de parti. Mais il faut

que cela cesse maintenant, parce que les enfants ne sont enfants qu'une seule fois.

Les allusions à la mauvaise gestion budgétaire sont à mon avis un véritable canular. Personne ici ne verrait d'un oeil favorable la mauvaise gestion des budgets destinés aux enfants. Mais comme je le dis parfois aux Canadiens — et veuillez s'il vous plaît m'en excuser —, si la mauvaise gestion financière était une caractéristique raciale, aucun Blanc de sexe masculin, dans la quarantaine ou la cinquantaine, n'aurait jamais plus dû, après 2008, toucher à une société classée au *Fortune 500*.

Cela ne veut pas dire que personne ne doit répondre de ses actions, mais ce n'est pas une raison pour nier aux enfants l'accès aux services essentiels. En ce qui concerne les allégations de mauvaise gestion des fonds, des clauses dans les accords y pourvoient et permettent d'y remédier et, bien sûr, on ne devrait jamais hésiter à recourir aux tribunaux criminels. Mais ce canular, au dire du vérificateur général, ne devrait pas nous empêcher de prendre la bonne décision, aujourd'hui, pour les enfants.

Mme Niki Ashton: Vu votre travail sur la protection de l'enfance, je me demande si vous voyez un lien entre la proportion d'enfants autochtones bénéficiaires de la protection de l'enfance et la pauvreté de leurs mères. Y a-t-il un lien?

Mme Cindy Blackstock: Absolument. Nous le savons grâce à des études dignes de confiance, non seulement canadiennes, mais de partout dans le monde.

Sur les enfants des Premières nations, il y a l'étude intitulée « Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants ». Trois cycles de cette étude, avec une erreur de moins de 0,001 —, ce qui est moins de 1 p. 100 et vraiment la plus petite erreur possible dans une étude — révèlent que les trois facteurs de la surreprésentation sont la pauvreté, les mauvaises conditions de logement et les toxicomanies, tous remédiables, heureusement, grâce à des interventions ciblées, adaptées aux différences culturelles.

Malheureusement, ces interventions sont considérablement entravées par les inégalités en matière de financement de la protection de l'enfance.

Mme Niki Ashton: Merci.

[Français]

Madame la présidente, combien de temps me reste-t-il?

La présidente: Il vous reste 20 secondes.

[Traduction]

Mme Niki Ashton: En ce qui concerne la poursuite intentée, où en êtes-vous et pourriez-vous nous en dire davantage sur votre travail?

Mme Cindy Blackstock: Bien sûr. Le 18 avril, la Cour fédérale a décidé de saisir le Tribunal canadien des droits de la personne de la conduite de l'audition. C'est à ce dossier que nous travaillons. Nous voulons que l'audition ait lieu le plus tôt possible, que toutes les parties jouent cartes sur table et que, avec un peu de chance, la décision avantage les enfants des Premières nations.

Nous prévoyons que l'audition aura lieu à l'automne. Le seul contre-temps possible serait que le Canada interjette appel, ce qui la retarderait.

Mme Niki Ashton: D'accord. Merci.

[Français]

La présidente: Merci, madame Blackstock.

Je cède maintenant la parole à une députée du parti ministériel.

Madame Young, vous disposez de sept minutes.

[Traduction]

Mme Wai Young: Je vous remercie toutes les deux d'être ici. Votre témoignage est certainement très poignant.

J'ai été intervenante auprès des jeunes Autochtones, dans le quartier Eastside du centre-ville de Vancouver. Je comprends donc bien certains des problèmes énormes, les complexités et les sensibilités que soulève cette question très complexe.

Pouvons-nous revenir un peu en arrière...? Il y avait beaucoup de renseignements dans vos exposés. Pouvez-vous, à l'intention de ceux d'entre nous qui connaissent mal la situation rurale — comme moi —, en dire un peu plus, sur le plan pratique, de la situation actuelle? Combien d'enfants à scolariser se trouve-t-il dans un endroit comme Attawapiskat? Combien y a-t-il d'enseignants?

Si vous pouvez, donnez-nous les chiffres essentiels, pour nous faire comprendre facilement la situation, n'importe laquelle de vous deux.

Mme Cindy Blackstock: Eh bien, on compte 160 000 enfants des Premières nations et la moitié d'entre eux sont dans les réserves.

Les rapports que je vous recommanderais sont ceux du directeur parlementaire du budget sur les écoles des Premières nations, qui date de 2009. Il a réalisé un inventaire plutôt complet des besoins des écoles des Premières nations pour les mettre à niveau avec les programmes scolaires offerts dans les provinces et les territoires. Bien sûr, il y a le rapport récent du groupe d'experts sur l'éducation primaire et secondaire des Premières nations et, bien sûr, celui que vos collègues du Sénat viennent de publier sur l'éducation chez les Premières nations. Ils cernent vraiment les domaines où les investissements devraient aller pour avoir le plus d'effet chez les enfants. Sur la protection de l'enfance, il y a le rapport de la vérificatrice générale de 2008 et sa seconde mouture de 2011.

De même, un rapport conjoint a été rédigé entre les Premières nations et le gouvernement, en 2005. Le rapport Wen:de a fait appel à plus de 20 experts de premier plan, y compris 5 économistes. Nous tenions à nous assurer de faire preuve d'une très grande prudence, du point de vue budgétaire, à relier, preuves à l'appui, chaque cent que nous recommandions d'affecter à tel poste à son effet, sur le terrain, en protection de l'enfance.

Madame la députée, je sais que vous connaissez bien le placement en famille d'accueil grâce à votre travail dans le domaine de l'élaboration des programmes de placement, etc., et à l'engagement de votre propre famille.

Si vous voulez des exemplaires de ces rapports, nous serons heureux de vous les faire parvenir à votre bureau.

•(1610)

Mme Wai Young: Je propose que vous présentiez ces rapports au comité pour que tous les députés ici présents puissent avoir l'information. C'est un grave sujet de préoccupation, non seulement pour votre collectivité, mais aussi pour nous, car il est certain que nous voulons garantir une stabilité économique et sociale, du développement, etc., pour les enfants.

Mme Cindy Blackstock: Lorsque nous parcourons le pays et que nous parlons aux enfants des Premières nations et aux enfants non autochtones, les enfants des Premières nations nous disent qu'ils rêvent de devenir médecins, propriétaires d'entreprise, pharmaciens, artistes. Ils veulent vraiment aider leur famille et leur collectivité du

mieux qu'ils le peuvent. Comme vous le dites, je pense qu'investir dans leur avenir rendrait notre pays bien meilleur.

Mme Wai Young: Si vous me le permettez, j'aimerais revenir sur certains aspects complexes de cette très grande question. Comme nous le savons, ce n'est pas simplement qu'une question d'argent, n'est-ce pas? Certaines collectivités sont très éloignées. Trouver des enseignants, du personnel et un ensemble de ressources peut parfois être difficile en raison des conditions hivernales au Canada, etc.

De plus, lorsque nous examinons la situation des centres urbains, nous constatons qu'il y a des problèmes graves là aussi: taux de réussite, taux d'obtention de diplôme, etc. Nous savons donc que certains problèmes sociaux sont indissociables des questions d'éducation, ce qui nuit à la prospérité économique, n'est-ce pas?

Compte tenu de tout cela, et puisque vous avez une grande connaissance du domaine et de l'expérience, quelles seraient les trois mesures les plus utiles pour nos investissements, à votre avis? Puisque nous en avons le temps, j'aimerais que vous répondiez toutes les deux à ma question.

Mme Cindy Blackstock: Je dirais que le financement est le point de départ et permettrait la mise en place de pratiques exemplaires.

Mme Wai Young: Et si nous mettions le financement de côté? Le financement est un élément évident, n'est-ce pas? Mettons-le de côté.

Mme Cindy Blackstock: Alors je dirais qu'il faudrait élaborer des stratégies de réduction de la pauvreté et investir dans des programmes ou même établir des partenariats avec des entreprises.

Il existe un très bon partenariat en Australie, et je ne sais pas si le comité en a entendu parler, avec la Banque nationale d'Australie pour ce qui des prêts sur salaire, par exemple, qui, à mon avis, mène à l'exploitation des pauvres. On fixe des taux d'intérêts que les gens de la classe moyenne et les riches ne voudraient jamais payer. En Australie, les groupes de lutte contre la pauvreté et les collectivités autochtones se sont rendus à la Banque nationale d'Australie, qui a décidé de rivaliser avec ces prêts et de donner aux pauvres l'accès au microcrédit.

Ce genre de mesures a beaucoup amélioré la qualité de vie des gens et leur a permis de se sortir de la pauvreté, dans certains cas, car avec les prêts sur salaire, les gens risquent vraiment de s'enfoncer dans un cercle vicieux de la pauvreté.

Mme Wai Young: Cependant, savez-vous qu'à l'heure actuelle, le Canada finance des programmes de microprêts fédéraux par différentes banques et institutions, et qu'ils sont offerts à de très bons taux?

Mme Cindy Blackstock: Oui, mais probablement pas de façon aussi systématique que ce que nous avons observé en Australie. Il y avait aussi une enveloppe pour le développement économique et l'éducation, etc. Il vaut donc la peine d'y jeter un coup d'oeil.

Il y a ensuite le traitement d'abus d'alcool ou de drogues et des maladies mentales. Je pense que c'est très important d'intervenir à cet égard; c'est vraiment à l'origine de bien des problèmes que nous observons dans nos collectivités. Si les traitements étaient offerts sur une plus grande échelle... et il faudrait miser davantage sur l'estime de soi, la culture et la langue. Grâce à notre recherche, nous savons que les filles qui grandissent avec une bonne idée d'elles-mêmes et en étant fières d'elles risquent moins d'être victimes de violence familiale, d'adopter des comportements à risque, et elles ont plus de chances de réussir.

Ce sont les trois mesures que je privilégie.

• (1615)

Mme Wai Young: D'accord.

Madame Dumont-Smith.

Mme Claudette Dumont-Smith: Eh bien, j'allais parler du microcrédit, mais le sujet a déjà été abordé.

L'AFAC avait aussi soulevé cela au gouvernement il y a déjà un moment. Je pense que nous ne sommes pas en mesure d'évaluer les taux de réussite des femmes et des filles autochtones dans le développement économique. Je pense que le gouvernement devrait commencer à y travailler. Comme je l'ai mentionné, il nous faut des données ventilées selon l'âge et le sexe, pour être en mesure d'évaluer la situation.

Je pense qu'il faut établir des programmes et des services destinés aux jeunes femmes dans les villes — on doit en offrir davantage. C'est vrai, les centres d'amitié en offrent quelques-uns, mais il faut vraiment en augmenter le nombre et il faut qu'ils soient conçus pour les jeunes filles autochtones.

[Français]

La présidente: Je vous remercie.

Le temps de Mme Young est écoulé. Nous poursuivons maintenant avec d'autres questions. Madame Sgro, vous avez sept minutes.

[Traduction]

L'hon. Judy Sgro (York-Ouest, Lib.): Si vous voulez ajouter quoi que ce soit sur ce que vous venez de dire, n'hésitez pas à le faire, car parfois, les commentaires des témoins sont vraiment importants pour nous tous, quel que soit le parti que nous représentons.

Je vous remercie pour vos excellents exposés et la copie du rapport des Nations Unies que vous nous avez fournie. Ce que vous dites toutes les deux est vraiment très touchant, et c'est très triste que nous ne soyons pas encore en mesure de régler le problème.

En toute honnêteté, si l'aide des tribunaux est nécessaire pour le régler, alors allons-y et passons à autre chose, car je trouve que c'est une véritable honte pour nous en tant que Canadiens. Je pense que la plupart des Canadiens souhaitent que nos collectivités autochtones, nos Premières nations puissent avoir toutes les chances possibles. Il n'y a aucune raison pour laquelle il devrait en être autrement.

Ce sera peut-être décisif — les tribunaux et vos excellents exposés.

Madame Dumont-Smith, pouvez-vous en dire davantage en ce qui concerne la réduction du financement? Ces 700 000 \$ à 800 000 \$ constituent un énorme montant.

Mme Claudette Dumont-Smith: En effet.

L'hon. Judy Sgro: Ce n'est pas modeste. Pouvez-vous nous expliquer dans quelle mesure vous ne serez pas capables d'offrir...?

J'aimerais en savoir un peu plus sur le programme de santé qui n'existera plus.

Mme Claudette Dumont-Smith: Je vais remonter un peu dans le temps, car j'ai été la première directrice de la santé de l'Association des femmes autochtones du Canada en 2005. Nous demandions et recevions du financement de la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits de Santé Canada pour approfondir différents sujets liés à la santé, comme la santé maternelle et infantile, les ressources humaines en santé autochtone, l'ETCAF, le développement du jeune enfant et le diabète. Les enjeux qui préoccupaient grandement les femmes autochtones nous préoccupaient aussi.

Nous demandions du financement pour des projets. Chaque année, nous obtenions le financement et nous l'utilisions pour les projets que nous pouvions exécuter. Nous faisons mieux connaître ces questions aux gens et tentions de régler les problèmes. Nous avons fait du très bon travail. En fait, l'an dernier, l'un de nos produits sur la prévention du suicide a été reconnu comme une pratique exemplaire — il est destiné aux jeunes filles.

Comme je l'ai dit, nous pensions vraiment que nous continuerions le travail. Nous étions très fiers de notre unité de santé, et c'est pourquoi nous avons été très surpris d'apprendre que notre financement était réduit de 100 p. 100. Qu'advient-il du bureau national? Eh bien, c'est un cinquième de notre budget. Nous avons dû mettre à pied six membres de notre personnel. Il fallait le faire. Il semble que ce soit la fin de notre unité de santé.

Alors, oui, il n'y a pas de répercussions que pour nous à l'échelle nationale, mais aussi pour nos groupes concernés. Lors de nos assemblées générales annuelles ou de réunions spéciales au courant de l'année, nous parlions des problèmes du moment et des projets que nous étions en train d'élaborer. Nous leur fournissions les renseignements et demandions leur point de vue. Nous participions également à des discussions partout au pays où il était question de prévention du diabète ou de la santé maternelle et infantile, par exemple. Un membre de notre unité de santé était présent pour donner des conseils éclairés et élaborer de meilleurs programmes et politiques.

Les répercussions pour la santé de nos femmes et de nos filles seront terribles.

L'hon. Judy Sgro: Y a-t-il eu des consultations avant l'annonce de cette réduction?

Mme Claudette Dumont-Smith: Non, pas du tout.

L'hon. Judy Sgro: Lorsque nous avons commencé l'étude sur la place de nos jeunes femmes au Canada, le volet pour lequel il y avait le plus de problèmes, c'était celui des filles autochtones. Les choses allaient assez bien pour les autres, mais pas pour les filles autochtones, qui faisaient face aux plus grandes difficultés. Je suis donc ravie que vous soyez ici, car je pense que c'est un volet sur lequel nous devons vraiment axer nos efforts à l'aide des recommandations que nous espérons faire ici.

Vous faites un lien avec l'éducation. Eh bien, vous savez, il faut d'abord des collectivités en santé, et il faut ensuite s'assurer que les filles vont à l'école. Il faut s'assurer qu'elles savent que des possibilités s'offrent à elles, qu'elles peuvent réussir si elles font ce qu'elles sont censées faire.

Le taux d'abus d'alcool ou d'autres drogues continue d'inquiéter tout le monde. Est-ce que le problème découle en grande partie du fait qu'elles pensent que rien ne s'offre à elles, qu'elles n'auront pas de possibilités, et qu'elles consomment donc pour faire disparaître leur douleur?

• (1620)

Mme Cindy Blackstock: Shannen Koostachin a dit qu'elle a vu des enfants de cinquième année lâcher l'école parce qu'ils n'avaient aucun espoir.

Je pense que si vous ou votre famille viviez dans une collectivité dans laquelle les gens vivent dans des tentes; n'ont qu'une source d'eau potable; ont deux seaux, un pour les égouts et un pour l'eau; l'école est située à côté d'un dépôt de déchets toxiques, vous comprendriez pourquoi le désespoir s'empare d'un enfant de 10 ans. De plus, la situation est aggravée par les répercussions multigénérationnelles des pensionnats, et à cet égard, parmi les réductions de l'an dernier, il y a eu la réduction de 100 p. 100 du financement pour la Fondation autochtone de guérison. Je ne connais pas de stratégie sur la façon de soutenir les survivants des pensionnats et d'atténuer les répercussions multigénérationnelles des pensionnats, qui sont bien réelles dans nos collectivités.

Je ne sais pas si Claudette...

Mme Claudette Dumont-Smith: Oui.

L'hon. Judy Sgro: Madame Dumont-Smith, vous avez fait diverses recommandations. Je ne pense pas que vous ayez pu terminer. Vous avez parlé de microfinancement et de l'économie des collectivités. Y a-t-il autre chose?

Mme Claudette Dumont-Smith: Il y a aussi la ventilation des données. Il nous faut mieux comprendre ce qui se passe. Il y a des programmes, la stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones, par exemple. Les jeunes femmes autochtones ont-elles accès au financement offert? Nous l'ignorons. Les enseignements existent, mais qui reçoit le financement offert aux entrepreneurs autochtones? Nous l'ignorons, et nous le demandons depuis plusieurs années. De plus, y a-t-il des mesures en place pour faire en sorte qu'une partie du financement offert par ce programme, ainsi que par le programme de développement des entreprises autochtones, cible les jeunes femmes entrepreneurs? Nous l'ignorons. Nous n'avons pas cette information, et nous en avons besoin.

Nous n'avons pas une bonne idée de ce qui se passe. Nous n'avons pas une bonne évaluation, et je pense qu'il nous faut commencer à faire le travail de sorte que nous puissions trouver les solutions appropriées.

[Français]

La présidente: Merci, madame Sgro.

Nous allons poursuivre notre tour de table. Madame O'Neill Gordon, vous avez cinq minutes.

[Traduction]

Mme Tilly O'Neill Gordon (Miramichi, PCC): Merci, madame la présidente. Je remercie les témoins de leur présence.

Je dois dire qu'avant de devenir députée, j'ai enseigné dans une école publique pendant 33 ans. Après avoir pris ma retraite, j'ai enseigné dans une réserve pendant quatre ans. Je sentais que la retraite, ce n'était pas pour moi, que je devais partir et me rendre utile. Je suis donc allée enseigner dans une réserve.

Ma circonscription compte trois réserves, et je suis très fière de dire que les trois ont une haute réputation et la technologie la plus avancée; je le sais, puisque je les ai visitées depuis que je suis

députée. L'école dans laquelle j'ai enseigné demandait un nouvel établissement parce qu'elle nécessitait des réparations, et c'est ce qu'on cherchait à obtenir lorsque j'y étais durant ces quatre années, mais ce n'était pas désastreux. Il fallait réparer certaines choses, comme le système électrique. Je suis donc fière de dire qu'à mon arrivée ici, notre gouvernement m'a écoutée, et que je vais ouvrir une toute nouvelle école là-bas dans quelques semaines.

Ce genre de choses apporte beaucoup à nos enfants sur la réserve, et je suis heureuse et fière de voir ces enfants profiter de telles installations. C'est bon non seulement pour les filles et les garçons, mais aussi pour les enseignants. Ils ont ainsi l'ambition de fournir aux enfants un grand nombre de programmes diversifiés, et je l'ai moi-même constaté.

Bien entendu, la nouvelle école que nous sommes sur le point d'ouvrir comprend des déjeuners le matin et des dîners à la cafétéria, etc. Ce sont des choses que les élèves ont besoin d'avoir à portée de main. Dans cette nouvelle école, pour un dollar, ils ont un repas complet. C'est vraiment un très bon programme qu'offre notre gouvernement. Nul doute qu'il y a des exemples de réussite.

Ma question est la suivante: pourquoi constatez-vous une si grande différence d'un endroit à l'autre? Je peux visiter n'importe laquelle des trois écoles dont je parle et être fière de ce qui s'y passe, des installations et du travail des enseignants et des bénévoles de la collectivité. Pourquoi les choses sont-elles si différentes d'un endroit à l'autre? En tant qu'enseignante, je suis la première à dire que je n'aime pas voir des garçons ou des filles être privés d'éducation. Pourquoi tout se passe bien dans certaines régions tandis que d'autres n'ont rien? Est-ce attribuable à une mauvaise gestion financière? Y a-t-il quelque chose que notre gouvernement devrait examiner afin d'améliorer les choses pour tous?

• (1625)

Mme Cindy Blackstock: Merci, madame la députée. C'est une question très importante.

C'est une question que le directeur parlementaire du budget a posée lors de son examen sur les écoles des Premières nations. Nous ferons de cette question l'une de nos préoccupations à la suite de ce que votre collègue a dit. Nous vous enverrons une copie du rapport.

Il a découvert que le ministère des Affaires autochtones n'avait pas de processus clair pour déterminer quelles collectivités ont des écoles et lesquelles n'en ont pas. L'une de ses principales recommandations, c'était qu'il faut établir des critères clairs.

Il a découvert que 50 collectivités n'avaient pas d'école. Comme vous le savez peut-être, à Thunder Bay, par exemple, bon nombre d'enfants des Premières nations, dont certains n'ont que 13 ans, doivent se rendre à l'extérieur de leur collectivité pour aller à l'école. Mon enfant a 18 ans et est à la maison, et je pense que bon nombre d'entre nous ont des enfants et ne veulent pas les voir partir à 18 ans, alors encore moins à 13 ans. Ils adoptent des comportements à risques.

Selon le directeur parlementaire du budget, 29 écoles ont besoin de réparations importantes. Même dans des collectivités qui comptent de bonnes écoles, on estime que des ressources de base pour l'éducation sont sous-financées — enseignants, bibliothèques, etc. — de 2 000 \$ à 3 000 \$ par étudiant par année.

Malgré cela, à certains endroits, les enseignants et les écoles sont capables de faire du bon travail. Je pense que vos conviendrez qu'une politique publique est bonne lorsqu'elle fait de la réussite la règle et non l'exception. Il nous faut donc attirer l'attention de tout le monde sur ce principe fondamental d'équité, et je pense qu'il vaudrait la peine que le gouvernement examine de quelle façon le financement est alloué à ces écoles. Quels sont les critères? Comment nous assurons-nous qu'il est accordé à celles qui en ont le plus besoin?

Je pense que c'est une question très importante.

Mme Tilly O'Neill Gordon: Combien de temps me reste-t-il?

[Français]

La présidente: Il vous reste 30 secondes.

[Traduction]

30 secondes.

[Français]

Comme Mme O'Neill Gordon m'indique qu'elle a terminé, nous passons maintenant à Mme Freeman. Vous disposez d'environ deux minutes et demie.

[Traduction]

Mme Mylène Freeman (Argenteuil—Papineau—Mirabel, NPD): Merci.

Comme je n'ai pas beaucoup de temps, je veux rapidement vous remercier de tout le travail que vous faites. C'est incroyable, et vous êtes toutes les deux d'excellentes porte-parole. Je suis vraiment ravie que vous ayez pris le temps de venir comparaître aujourd'hui.

J'aimerais que vous fassiez le point sur la situation. Dites-nous dans quelle mesure le logement et les refuges des réserves et peut-être l'inaccessibilité dans certaines régions, et même dans les milieux urbains, nuisent aux perspectives économiques des filles autochtones, étant donné qu'il y a un lien entre le manque de logements et de refuges et la violence.

Quelles recommandations pouvez-vous faire au gouvernement pour gérer la situation?

Merci.

Mme Claudette Dumont-Smith: Eh bien, ce que vous dites est vrai: il y a plus de violence dans les collectivités. Le surpeuplement est un enjeu, et nous savons qu'il cause aussi des problèmes de violence et de santé mentale. C'est probablement pour cette raison que beaucoup de jeunes femmes quittent leur foyer même si elles ne sont pas prêtes à le faire.

Lorsque je dis qu'elles ne sont pas prêtes, c'est qu'elles n'en savent pas assez sur le monde extérieur, pour ainsi dire, mais elles prennent le risque. Elles partent et nous savons où elles finissent. Je pense que vous savez qu'environ 580 femmes autochtones, dont bon nombre étaient très jeunes, se sont retrouvées dans le secteur est de Vancouver et ont été retrouvées mortes ou sont disparues. Je pense que tout cela est étroitement lié. Il faut améliorer la situation des logements.

Pour ce qui est des refuges, il y en a sur la réserve, mais tout le monde se connaît. Habituellement, les collectivités sont petites et tout le monde se connaît. Les jeunes femmes ont-elles accès à des services? J'en doute.

Lorsqu'il n'y a pas de services offerts aux jeunes femmes dans la collectivité... Comme je l'ai dit un peu plus tôt, je veux insister sur le fait qu'il y a de bons centres d'amitié, que les jeunes femmes qui quittent leurs collectivités devraient les connaître et qu'elles peuvent s'y rendre pour recevoir des services.

Je sais que les centres d'amitié sont aussi très sous-financés. Le gouvernement a une occasion unique de collaborer avec les centres d'amitié et d'offrir ces services aux jeunes femmes, car les répercussions sont très malheureuses.

• (1630)

[Français]

La présidente: Je dois vous interrompre, madame Dumont-Smith. C'était très intéressant.

C'est ce qui met fin à notre séance d'aujourd'hui. On se revoit lundi prochain, même heure, même poste. Je vous souhaite une excellente fin de journée et je remercie beaucoup nos témoins pour leur comparution aujourd'hui.

(La séance est levée.)

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5*

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les
Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à
l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and
Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the
following address: <http://www.parl.gc.ca>